

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix avril , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 4 avril 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL

Secrétaire de séance : M. Hakim SABRI

D20170410_2 - Contrat Ville 2017 : Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

2-(440). POLITIQUE DE LA VILLE : Contrat Ville 2017 : Programmation et Soutien Financier de la Ville de Grenoble.

Madame Maryvonne BOILEAU expose,

Mesdames, Messieurs,

Signé en juillet 2015, le contrat de Ville intercommunal est le cadre contractuel en vigueur pour la période 2015-2020. Il définit les orientations et engagements des différents partenaires que sont l'État, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Départemental, la Région, et la CAF au titre de la politique de la Ville.

La géographie des quartiers prioritaires de l'agglomération a été modifiée, lors de l'élaboration du contrat de Ville 2015-2020. Dix quartiers sont désormais classés prioritaires sur l'agglomération pour une population de 39 400 habitants. Grenoble comptabilise 4 quartiers prioritaires pour 23 080 habitants soit environ 15 % des grenoblois:

- Quartier Alma -Très Cloître - Chenoise : 1 770 habitants
- Quartier Mistral -Lys Rouge - Camime : 2 840 habitants
- Quartier Teisseire -Abbaye Jouhaux - Chatelet - Malherbe : 6 410 habitants
- Quartier Villeneuve -Village Olympique : 12 060 habitants

La programmation financière annuelle au titre du contrat de Ville constitue un levier important de cette politique car elle mobilise des moyens financiers supplémentaires notamment de l'État, de la Métro, de la CAF, pour soutenir des actions en faveur des habitants sur les quartiers prioritaires.

La programmation financière 2017 du contrat de Ville sur Grenoble et sur l'agglomération s'est enrichie avec les éléments suivants :

- la participation active des Conseils Citoyens Politique de la Ville (Tables de Quartier sur Grenoble) à l'instruction de la programmation financière 2017 du contrat de Ville sur les 4 quartiers prioritaires selon une organisation propre à chaque territoire (séminaire de travail d'une journée sur le secteur 6, réunions en soirée sur les secteurs 2 et 3, organisation d'un « speed dating » des porteurs de projets pour le secteur 5). Les habitants engagés sur les Tables de Quartier ont pu donner un avis sur les actions concernant leur quartier, qui a été pris en compte lors de l'instruction financière,
- une instruction des dossiers qui s'est appuyée sur les diagnostics des quartiers prioritaires grenoblois et sur les projets de territoire élaborés au cours de l'année 2016. Ces diagnostics, annexés au contrat de Ville 2015-2020, présentent les forces et faiblesses, les menaces et opportunités et définissent ainsi des priorités d'actions pour chaque quartier prioritaire,
- une instruction mutualisée des dossiers déposés au titre du programme de réussite éducative (PRE) et du contrat de Ville pour une visibilité globale des actions proposées sur un territoire ou un quartier prioritaire Sur Grenoble, 8 dossiers du PRE ont été instruits en même temps que la programmation financière du contrat de Ville,
- le démarrage d'un processus de travail commun sur l'exonération de la taxe foncière du patrimoine bâti (TFPB) en 2017. Pour rappel, le dispositif liée à la TFPB crée une obligation pour les bailleurs à réinjecter le montant de l'exonération sur les Quartiers prioritaires (1.2 millions d'euros sur Grenoble), dans un plan d'actions préalablement travaillé avec la commune et validé par l'Etat. L'enjeu sera d'assurer chaque année, une complémentarité des financements entre la TFPB et la programmation financière du contrat de Ville.

Certaines priorités et points de vigilance ont marqué l'instruction de la programmation financière 2017 du contrat de Ville :

- un axe renforcé sur la prévention de la radicalisation et la lutte contre les discriminations au regard des priorités affichées de l'État,
- des priorités maintenues sur l'emploi et le développement économique à l'échelle métropolitaine,
- un appui marqué sur les actions liées à l'éducation et la jeunesse,
- une émergence des projets liés à l'accès au numérique,
- un financement fragilisé des actions socio linguistiques,
- une mauvaise santé financière des structures associatives locales qui viennent chercher des recettes, via la Contrat de Ville.

1/ Programmation 2017 : orientations des financeurs sur Grenoble

Dans la continuité des programmations 2015 et 2016, des baisses de budgets sont annoncées par les deux principaux financeurs. Une baisse de recettes est donc attendue sur le territoire de Grenoble. Les résultats définitifs de la programmation seront présentés lors du prochain comité de pilotage du contrat de Ville prévu au printemps 2017.

Financeurs Contrat de Ville Prévisionnel	Territoire Grenoblois			
	2014	2015	2016	Estimation 2017
Etat Hors FIPD	446 000 €	320 000 €	258 000 €	238 000 €
Grenoble Alpes Métropole Hors Fonds Cohésion Sociale	300 000 €	319 400 €	401 500 €	380 000 €
CAF	35 000 €	34 750 €	34 500 €	34 500 €
Région (hors crédits d'investissement)	152 500 €	121 400 €	10 000 €	NC
Conseil Départemental	54 500 €	38 000 €	0 €	0 €
TOTAL	988 000 €	833 550 €	674 000 €	652 500 € (prévisionnel)

En complément de cette programmation, des crédits d'investissement seront mobilisés par la Métro au titre du Fonds de Cohésion Sociale, et par la Région. Ils permettent la réalisation de projets de type : jardins partagés, interventions en gestion urbaine et sociale de proximité pour la Ville, aménagement et création d'équipement. L'instruction de ces dossiers pour 2017 n'a pas encore eu lieu.

En 2016, le territoire Grenoblois a bénéficié de 140 000 € de crédits d'investissement de la Région et de la Métro sur des projets majoritairement réalisés par la Ville.

2/ Le soutien financier spécifique de la Ville de Grenoble dans la programmation 2017

La Ville de Grenoble reste la seule commune de l'agglomération à flécher un budget spécifique sur la politique de la ville. Le montant de ce budget dédié à la politique de la Ville est maintenu en 2017 à hauteur de 160 000 € (hors valorisation des crédits de droits commun).

Ce budget positionne la ville de Grenoble comme le troisième financeur de la politique de la Ville sur l'agglomération grenobloise.

Ces crédits viennent en complément des crédits de droit commun engagés par la Ville au titre du soutien aux associations et aux projets dans les territoires en politique de la Ville par les différentes directions thématiques.

Le montant de l'engagement de la Ville de Grenoble à valoriser au titre du droit commun est de 900 000€ . La Ville apporte par ailleurs un soutien en fonctionnement à de nombreuses associations œuvrant sur les 4 quartiers prioritaires et leur met à disposition des locaux.

La présente délibération vient préciser l'affectation de cette programmation spécifique de la ville de Grenoble.

Le nombre de dossiers déposés sur le territoire de Grenoble par rapport à 2016 est de 198, dont 13 portés par la ville de Grenoble et 19 par le CCAS de Grenoble (majoritairement des actions portées par les Maisons des Habitants). A l'échelle du territoire métropolitain, plus de 550 dossiers ont été déposés.

Sur les 198 projets déposés sur Grenoble au titre du contrat de Ville en 2017, la Ville propose de soutenir 66 projets sur son budget spécifique politique de la Ville. Ces dossiers se répartissent comme suit :

Pour le quartier prioritaire Alma -Très Cloître-Chenoise, sur les 23 projets ancrés sur le quartier prioritaire, la Ville propose d'en soutenir 7 pour une enveloppe de 21 200 €.

Sur l'instruction des dossiers, le lien avec le diagnostic du territoire a permis d'afficher une priorité sur les actions d'insertion des personnes les plus fragiles et sur les actions de valorisation du quartier :

- le quartier est un lieu ressource pour les personnes immigrées et/ou en situation de fragilité. La Ville propose de soutenir via l'enveloppe politique de la ville, les actions socio linguistiques des associations,
- la Ville s'est aussi engagée à soutenir des projets culturels d'acteurs de proximité pour leurs actions de médiation et les projets de développement du lien social et d'accès à l'emploi,
- le travail sur l'attractivité et la convivialité du quartier Alma Très Cloîtres constitue un axe important à valoriser avec le soutien du programme d'animations du quartier "Osez Chenoise" porté par l'association des commerçants,
- enfin la poursuite de l'accueil de loisirs porté par la MJC à la cour de l'Alma nécessite d'être accompagnée pour la dernière année.

Pour le quartier Mistral - Lys Rouge –Camine, la Ville propose de soutenir 13 projets sur les 44 ancrés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 34 200 €.

Afin de pouvoir soutenir les projets des petites associations (ou celles de proximité émergeant nouvellement au Contrat de ville, comme le Mistral football club) et devant la multiplicité des projets déposés dans ce cadre par les associations structurantes du quartier, la Ville a proposé d'instruire les dossiers avec les critères suivants :

- le lien avec le diagnostic de territoire sur ce quartiers prioritaires s'est décliné à travers le levier de la culture, l'investissement de l'espace public, la dimension éducative ou préventive,
- afin de porter un autre regard sur la jeunesse, la Ville propose de soutenir un projet particulier à la MJC des Eaux claires,
- le soutien des petites associations de proximité nécessite de se poursuivre en 2017 car il porte ses fruits,
- le soutien aux actions de cadre de vie et de mobilisation des habitants constitue un marqueur fort des actions sur ce quartier prioritaire.

Sur les modalités, il a été convenu d'un plafond de 4 000 € maximum (sauf exception) à des associations et d'une règle de soutien d'un projet maximum par équipement.

Pour le quartier Teisseire - Abbaye Jouhaux – Châtelet – Malherbe, la Ville propose de soutenir 18 projets sur les 31 ancrés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 43 200 €.

L'instruction des dossiers sur le budget de la ville s'est appuyée sur une volonté de prioriser les actions en lien avec le projet de territoire, afin de leur apporter un financement à plus de 80% tout financeur confondu.

- des actions soutenues par la Ville sur ce quartiers prioritaires visent à renforcer l'attractivité du secteur et à favoriser l'accès aux droits :
- la Ville soutient plus particulièrement les projets éducatifs valorisant le développement des pratiques autour de l'image et des activités scientifiques et techniques. 3 actions illustrent cette orientation forte sur le secteur 5 : le projet "les résis'temps", le soutien aux activités scientifiques à destination des enfants, ou encore le projet d'accompagnement à la réalisation du « journal tout en image », petit documentaire en image régulier sur la vie du secteur Abbaye Jouhaux,
- en cohérence avec le travail d'instruction de la table de quartier, une attention forte s'est portée sur l'accompagnement des personnes en situation de fragilité à travers le soutien aux actions socio linguistiques, l'apprentissage du français pour des primo arrivants et l'animation d'un pôle informatique,
- le renforcement des nouvelles dynamiques associatives se poursuit avec le soutien des projets du Café Associatif, et de projet structurant (jardin partagé).

Pour le quartier Villeneuve -Village Olympique, la Ville propose de soutenir 20 projets sur les 60 projets ancrés sur le quartier prioritaire, pour un montant de 52 800 €.

L'articulation entre la programmation financière 2017 et le projet de territoire se structure autour des points suivants :

- un soutien aux actions de mobilisation des habitants sur la compréhension de l'urbanisme du quartier,
- des projets culturels soutenus lorsqu'ils sont véritablement construits avec le territoire,
- un soutien aux actions éducation jeunesse avec :
- l'animation en direction des enfants sur l'espace public,
- un soutien scolaire.
- un soutien des pratiques liant sports et actions citoyennes,
- un soutien d'actions sur l'accès au numérique,
- la reconduction du soutien de la Ville aux actions ou dispositifs comme la médiation de nuit, les actions liées au développement durable ou de lien social et de citoyenneté.

Pour les actions inter secteurs, la Ville propose de soutenir 8 projets sur les 40 déposés pour un montant de 8 600€.

- la thématique transversale de la lutte contre les discriminations reste particulièrement soutenue par la Ville sur les projets inter secteurs, à travers la poursuite des permanences juridiques de lutte contre les discriminations, le soutien du programme d'actions liées à la place de la femme sur l'espace public dans les quartiers : projection de films sur le festival les Dérangeantes, ateliers de sensibilisation, café éphémère sur l'espace public,
- l'accès au numérique dans les Quartiers Prioritaires reste un enjeu important et la mobilisation de nos financements permet d'appeler d'autres financeurs.

Pour 2017, il est proposé d'acter la proposition d'affectation de l'enveloppe de crédits spécifiques de 160 000€ tel que présentée dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations".

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 28 mars 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la programmation financière du Contrat de Ville 2017 et l'annexe telle que soumise en annexe à la délibération,

Conclusions adoptées :
Adoptée

Affichée le : 13 avril 2017

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Conseillère Municipale Déléguée,
Mme Maryvonne BOILEAU